

SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en
exercice :
48

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de novembre le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la salle des fêtes 71470 Sainte-Croix-en-Bresse sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
38 + 6 pouvoirs

Date de la convocation :
17 novembre 2025

Étaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Aurélie GRAVALLON, M. François GUILLEMAUT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine LOUROT, M. MARTINET Sébastien (suppléant), M. André BECHE, M. Sébastien GUIGUE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, M. Robert CHASSERY, Mme Christine BUATOIS, M. Lionel JUILLARD, Mme Nelly RODOT, Mme Josette LETOUBLON, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie GEOFFROY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Christian CLERC, Mme Yvelise FERRAND, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Marie DIMBERTON, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : M. Gilles MAITRE pouvoir donné à Mme Fabienne BUISSON, Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M. Didier LAURENCY, Mme Sylvie DECUIGNIERES pouvoir donné à M. Christian CLERC, M. Stéphane BALTES représenté par son suppléant M. Sébastien MARTINET, Mme Patricia TISSERAND pouvoir donné à M. Robert CHASSERY, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Yann DHEYRIAT, Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT, Mme Jennifer GUILLOT, M. Éric BERNARD pouvoir donné à M. Anthony VADOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

7. Finances

C2025-137 Remboursement bonus territoire 2024 Ludothèque au Centre Culturel et Social

Le Président,

EXPOSE que dans le cadre de la Convention territoriale globale, le versement de l'aide « Bonus territoire » apportée par la Caisse d'Allocations Familiales aux gestionnaires d'équipement doit être fait directement à ces gestionnaires. Or, au lieu d'être versé au Centre Culturel et Social, l'aide « Bonus territoire » pour le fonctionnement des ludothèques a été versé à la communauté de communes pour les années 2023 et 2024.

RAPPELLE que suite à la délibération n°2025-076 du conseil communautaire en date du 25 juin 2025, la communauté de communes a procédé au reversement de la somme de 5 471.52 € correspondant au solde de l'aide versée par la CAF71 pour 2023.

DIT qu'il convient également de reverser au CCS la somme de 8 670.95 € correspondant au montant du Bonus territoire versé par la CAF71 pour le fonctionnement des ludothèques et indûment perçue par la communauté de communes pour l'année 2024.

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au versement au Centre Culturel et Social, de l'aide « Bonus territoire » d'un montant de 8 670.95 € correspondant au soutien au fonctionnement des ludothèques pour l'année 2024 et indûment perçue par la communauté de communes.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 01/12/2025



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 01/12/2025

